



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 3 JUILLET 2006,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Yves Lévesque
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Claude Pintal, pro-maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2006-07-103

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès verbal de l'assemblée du 5 juin et du 26 juin 2006
4. Adoption des comptes à payer
5. Correspondance
6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme
7. Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un garage empiétant de 1.1 m dans la cour avant
8. Mandat à monsieur Jean-Pierre Chartier pour la modification de a réglementation sur l'affichage
9. Protocole d'entente entre la commission scolaire du Chemin-du-Roy, le CRSBP et la municipalité de Champlain pour la construction d'une bibliothèque municipale/scolaire
10. Convention entre la ministre de la Culture et des Communications pour la réalisation d'un projet de bibliothèque municipale/scolaire et le versement d'une aide financière
11. Entente intermunicipale pour confier aux municipalités de la MRC des Chenaux certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoir les modalités de son application
12. Contrat de réfection de l'entrée du centre du Tricentenaire et de l'accès à la balance au site d'enfouissement
13. Tarification pour les services rendus hors des heures régulières de travail des employés municipaux
14. Modification de la rémunération de la responsable de la bibliothèque
15. Installation d'un luminaire sur la rue Ile-Valdor
16. Nomination de deux représentants à l'OMH de Champlain
17. Modification du budget de l'OMH de Champlain
18. Varia : Avis de motion d'un règlement de modification du règlement sur la rémunération des élus
Publicité dans l'Hebdo Mékinac



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2006-07-104

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES ASSEMBLÉES DU
5 JUIN ET DU 26 JUIN 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le procès-verbal des assemblées du 5 juin et du 26 juin 2006 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-105

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 1^{er} juin 2006 (annexe A) pour une somme n'excédant pas 166 791,69 \$ pour la Municipalité et 51 775,14 \$ pour le site d'enfouissement

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2006 est déposée.

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin 2006 est déposé.

2006-07-106

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE
EMPIÉTANT DE 1,1 MÈTRE DANS LA COUR AVANT AU
140, AVENUE DES 14 SOLEILS**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'un garage empiétant dans la cour avant sur une longueur d'environ 1,1 mètre (36 pouces) au 140, avenue des 14 Soleils;

CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit que les bâtiments accessoires doivent être implantés dans les cours latérales et arrières;

CONSIDÉRANT que la cour arrière est en bordure du fleuve;

CONSIDÉRANT que le garage projeté a une profondeur de 6,5 mètres dont environ 1 mètre est dans la cour avant;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Leblanc

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un garage empiétant d'environ 1,1 mètre dans la marge avant au 140, avenue des 14 Soleils, tel qu'illustré sur les plans et croquis fournis avec la demande.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-107

**MANDAT À MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARTIER POUR LA
MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'AFFI-
CHAGE**

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Pierre Chartier a présenté un document préliminaire visant à expliquer la démarche qui devrait être suivie pour mener à une modification de la réglementation sur l'affichage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommandait de continuer le mandat confié à monsieur Jean-Pierre Chartier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Chartier a présenté une offre de services d'un montant de 2 000 \$ pour la préparation d'un outil de référence visant à faciliter la conception et l'implantation d'affiches intégrées au paysage bâti et naturel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le mandat de création de 2 catalogues de photos d'enseignes soit accordé à monsieur Jean-Pierre Chartier pour un montant forfaitaire de 2 000 \$.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-108

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION
SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY, LE CRSBP ET LA
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE**

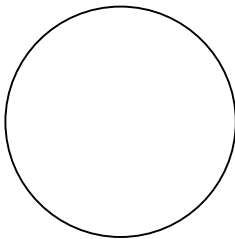
CONSIDÉRANT qu'un projet de protocole a été adopté par le conseil municipal et soumis aux autres partenaires du projet;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et des Régions a autorisé la signature de l'entente en date du 26 juin 2006.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Champlain un protocole d'entente pour la



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

construction d'une bibliothèque municipale/scolaire à l'école de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-109

**CONVENTION ENTRE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS POUR LA RÉALISATION D'UN
PROJET DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE ET
LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la ministre de la Culture et des Communications propose le versement d'une aide financière d'un montant maximum de 76 900 \$ pour la réalisation d'un projet de bibliothèque municipale/scolaire à l'école de Champlain;

CONSIDÉRANT que les conditions pour le versement de l'aide financière sont énoncées dans la convention entre la ministre de la Culture et des Communications et la Municipalité de Champlain pour la réalisation d'un projet de bibliothèque municipale/scolaire à l'école de Champlain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire réaliser le projet de bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE le maire est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Champlain la convention entre la ministre de la Culture et des Communications et la Municipalité de Champlain pour le versement d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux équipements culturels.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-110

**ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DES
CHENAUX RELATIVEMENT À LA GESTION DES COURS
D'EAU**

CONSIDÉRANT que suivant les dispositions de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., 2005, c-6), toute municipalité régionale de comté peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, lui confier l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux articles 103 et suivant de cette loi et particulièrement sur les obligations mentionnées à l'article 105 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente est soumis aux membres de ce conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE le conseil de la Municipalité de Champlain approuve le projet d'entente intitulé « *Entente intermunicipale pour confier aux municipalités du territoire de la MRC des Chenaux certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoir les modalités de son application* », daté du 21 juin 2006, pour faire partie de la présente résolution comme si son texte était ici au long reproduit ;

QUE le maire et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité ;

QUE suivant les dispositions prévues à l'article 5 de cette entente, monsieur Martin Lessard exercera la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de ladite loi.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-111

CONTRAT DE RÉFECTION DE L'ENTRÉE DE LA SALLE POLYVALENTE DU CENTRE DU TRICENTENAIRE ET DES ABORDS DE LA BALANCE AU SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de l'entrée de la salle polyvalente du Centre du Tricentenaire et des abords de la balance du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le Cimentier Steeve Dumas inc. a présenté une soumission au montant de 3 600 \$ pour la réalisation de ces travaux ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Leblanc

QUE le contrat de réfection de l'entrée de la salle polyvalente du Centre du Tricentenaire et des abords de la balance du site d'enfouissement soit accordé au Cimentier Steeve Dumas inc., pour un montant de 3 600 \$.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-112

TARIFICATION POUR LES SERVICES RENDUS HORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

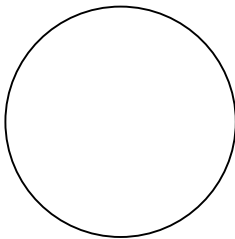
CONSIDÉRANT qu'il est prévu une rémunération supplémentaire minimum pour les rappels au travail des employés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime qu'une demande de services hors des heures régulières de travail devrait être à la charge du demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QU'un montant de 75 \$ par intervention soit chargé aux personnes qui font une demande de services hors de l'horaire régulier des employés municipaux.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2006-07-113

MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la codification de la collection de livres de la municipalité doit être faite avant le déménagement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un travail qui nécessite du temps supplémentaire pour la coordonnatrice de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la coordonnatrice soit rémunérée pour le travail supplémentaire à un taux horaire de 11 \$.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-114

INSTALLATION D'UN LUMINAIRE SUR LA RUE ÎLE-VAL-D'OR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité procède à l'installation d'un luminaire sur la rue Île-Val-D'Or.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-115

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

QUE le conseil municipal nomme messieurs Robert Lehouiller et Claude Pintal au conseil d'administration de l'OMH de Champlain pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 15 avril 2009.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-116

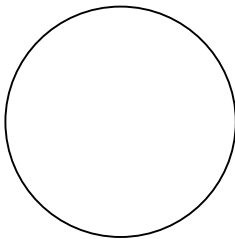
MODIFICATION DU BUDGET DE L'OMH DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a apporté des modifications au budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2006 le poste 64000 « Remplac., améliorations/modernisation » a été augmenté de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain s'engage à financer 10 % du déficit de l'OMH de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité de Champlain approuve le budget de l'OMH de Champlain pour l'année 2006, prévoyant une augmentation de 25 000 \$ au poste « Remplac., améliorations/modernisation ».

ADOPTÉ unanimement

2006-07-117

PUBLICITÉ POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA COMMÉMORATION DE LA FONDATION DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT que l'Hebdo Mékinac présente un reportage sur la fête de la commémoration de la fondation de Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la Municipalité réserve un espace de ¼ de page dans le journal Hebdo Mékinac pour accompagner le reportage sur la commémoration de la fondation de Champlain.

ADOPTÉ unanimement

Note

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À FIXER LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis est par la présente donné par monsieur Yves Lévesque de la présentation, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, d'un règlement visant à fixer le traitement des élus.

2006-07-118

MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE des félicitations soient adressées au maire, monsieur Marcel P. Marchand, pour sa nomination au comité exécutif de la FQM.

ADOPTÉ unanimement

2006-07-119

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier